



Agence du revenu du Québec

Volume 2 no 8 - 10 juillet 2018

Négociation de l'Agence du revenu du Québec

LE POINT SUR LA NÉGOCIATION EN COURS

Les parties se sont rencontrées à deux reprises depuis le dernier Info-Négo. Les rencontres des 14 juin et 6 juillet 2017 ont permis de continuer les discussions exploratoires sur les clauses normatives.

La journée du 14 juin a permis aux parties de discuter de leur position respective concernant le chapitre 9 de la procédure de règlement des griefs. Ces échanges ont été influencés par les discussions en cours entre l'unité fonction publique du SPGQ et le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) à ce chapitre. Les parties n'en sont cependant pas venues à un accord. Le comité de négociation doit revenir, lors d'une prochaine réunion, avec une nouvelle proposition de texte qui tiendra compte de ces échanges. Essentiellement, la position syndicale est similaire à ce qui a été convenu entre le SCT et l'unité fonction publique.

L'ajout d'un délai de 24 heures avant toute rencontre disciplinaire (article 3-2.06) fait aussi l'objet d'une certaine ouverture. Cependant une divergence subsiste quant aux raisons qui pourraient faire en sorte que ce délai ne soit pas respecté.

La même ouverture existe en ce qui a trait à l'article 4-2.06 de la convention collective qui concerne l'abolition de l'heure tampon non considérée en temps supplémentaire.

L'utilisation d'une journée de vacances en heures (article 4-3.06) est également sujette à une certaine ouverture de la part de l'employeur. Advenant une entente, cette notion serait incluse dans la convention collective.

Enfin, concernant la protection d'une employée lorsque cette dernière est enceinte (article 10.2-15), l'employeur semble prêt à ajouter la notion de période de maternité comme étant le fondement présumé de son congédiement.

Les autres sujets non réglés font toujours l'objet de discussions. Il est entendu que, comme il s'agit de discussions exploratoires, ces avancées sont liées à une conclusion positive d'une entente globale.

Votre comité de négociation,

Christian Thériault, porte-parole

Sébastien Jalbert

Bruno Jean

Martin Pinault

Yves Morin